	<h2>LES PRECAUTIONS STANDARD</h2>	PAGE 1 / 3
Pour application : Tous établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux		22 Février 2021

1. Objectif

Les Précautions Standard représentent les premières **mesures barrières** à mettre en œuvre, et constituent la **stratégie de base** pour la prévention de la transmission croisée des micro-organismes.

Il est nécessaire de les connaître et de les appliquer pour **tout soin**, en **tout lieu**, pour **tout patient**, quel que soit son statut infectieux et par **tout professionnel** de santé.

2. Détail des précautions

Les Précautions Standard se déclinent en **7 axes** et comprennent **32 recommandations** :

- ❶ **Champ d'application & stratégie de mise en œuvre**
- ❷ Hygiène des mains
- ❸ Equipements de protection individuelle
- ❹ **Hygiène respiratoire**
- ❺ Prévention des AES
- ❻ **Gestion des excréta**
- ❼ Gestion de l'environnement

2.1. Champ d'application & stratégie de mise en œuvre

R1	Les précautions standard sont un ensemble de mesures visant à réduire le risque de transmission croisée des agents infectieux entre soignant, soigné et environnement, ou par exposition à un produit biologique d'origine humaine (sang, sécrétions, excréta, ...).
R2	Les précautions standard constituent un socle de pratiques de base s'intégrant dans toute stratégie de prévention des infections associées aux soins et de maîtrise de la diffusion des bactéries résistantes aux antibiotiques. Elles contribuent à la sécurité des soins (soignant/soigné) lors de la prise en charge d'un patient.
R3	Le respect des obligations et recommandations vaccinales, associé aux précautions standard, contribue à la prévention de la transmission croisée des micro-organismes.
R4	Mettre en œuvre les organisations et allouer les moyens nécessaires à la mise en place et l'observance des précautions standard.
R5	Les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé.

2.2. Hygiène des mains

R6	Lors des soins et en préalable à toute hygiène des mains : <ul style="list-style-type: none"> • avoir les avant-bras dégagés, • avoir les ongles courts, sans vernis, faux-ongles, ou résine, • ne pas porter de bijou (bracelet, bague, alliance, montre).
R7	Effectuer une hygiène des mains : <ul style="list-style-type: none"> • avant un contact avec le résident, • avant un geste aseptique, • après un risque d'exposition à un produit biologique d'origine humaine, • après un contact avec le patient, • après un contact avec l'environnement du résident.
R8	La désinfection par friction avec un produit hydro-alcoolique est la technique de référence dans toutes les indications d'hygiène de mains en l'absence de souillure visible.
R9	En cas de mains visiblement souillées, procéder à un lavage simple des mains à l'eau et au savon doux.

	<h2>LES PRECAUTIONS STANDARD</h2>	PAGE 2 / 3
		22 Février 2021

Pour application : Tous établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux

2.3. Equipements de protection individuelle



Les gants




Les masques





Les lunettes de protection

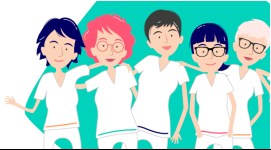


Le tablier

R10	Prérequis : porter une tenue professionnelle propre, adaptée et dédiée à l'activité pratiquée.	
R11	Les équipements de protection individuelle (EPI) désignent les mesures barrières suivantes : port de gants, protection du visage (masque / lunettes), protection de la tenue. Utilisés seuls ou en association, les EPI protègent les professionnels de santé du risque d'exposition à des microorganismes : - lors des contacts avec les muqueuses, la peau lésée, - en cas de contact ou risque de contact/projection/aérosolisation de produit biologique d'origine humaine.	
R12	Porter des gants uniquement : - en cas de risque d'exposition au sang ou tout autre produit biologique d'origine humaine, de contact avec une muqueuse ou la peau lésée, - lors des soins si les mains du soignant comportent des lésions cutanées.	Port des gants de soins 
R13	Mettre les gants juste avant le geste. Retirer les gants et les jeter immédiatement après la fin du geste.	
R14	Changer de gants : - entre deux patients, - pour un même patient lorsque l'on passe d'un site contaminé à un site propre.	
R15	Porter un tablier imperméable à usage unique lors de tout soin souillant ou mouillant ou exposant à un risque de projection ou d'aérosolisation de produit biologique d'origine humaine.	Protection de la tenue
R16	Porter une surblouse imperméable à manches longues à usage unique en cas d'exposition majeure aux produits biologiques d'origine humaine.	
R17	Mettre la protection juste avant le geste, l'éliminer immédiatement à la fin d'une séquence de soins et entre deux patients.	
R18	Porter un masque à usage médical et des lunettes de sécurité ou un masque à visière en cas de risque d'exposition par projection ou aérosolisation à un produit biologique d'origine humaine.	Protection du visage

2.4. Hygiène respiratoire

R19	Faire porter un masque à toute personne (patient, résident, visiteur, professionnel de santé, intervenant extérieur, aidant, ...) présentant des symptômes respiratoires de type toux ou expectoration.	
R20	Utiliser un mouchoir à usage unique pour couvrir le nez et la bouche lors de toux, éternuement et le jeter immédiatement après usage. En l'absence de mouchoir, tousser ou éternuer au niveau du coude ou en haut de la manche plutôt que dans les mains.	
R21	Réaliser une hygiène des mains après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés. Ne pas toucher les muqueuses (yeux, nez, bouche) avec des mains contaminées.	
R22	Mettre en place une information sur les mesures d'hygiène respiratoire à prendre et mettre à disposition le matériel nécessaire (masques, mouchoirs jetables...) dans les lieux stratégiques.	

	LES PRECAUTIONS STANDARD	PAGE 3 / 3
Pour application : Tous établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux		22 Février 2021

2.5. Prévention des accidents par exposition au sang (AES)

R23	Pour les soins utilisant un objet perforant : <ul style="list-style-type: none"> - porter des gants de soins, - utiliser les dispositifs médicaux de sécurité mis à disposition, après usage : - ne pas recapuchonner, ne pas plier ou casser, ne pas désadapter à la main, - si usage unique : jeter immédiatement après usage dans un conteneur pour objets perforants adapté, situé au plus près du soin, sans dépose intermédiaire, y compris lors de l'utilisation de matériel sécurisé, - si réutilisable : manipuler le matériel avec précaution et procéder rapidement à son nettoyage et sa désinfection.
R24	Pour les soins exposant à un risque de projection/aérosolisation, porter des équipements de protection individuelle de manière adaptée (protection du visage, de la tenue, port de gants si peau lésée).
R25	Mettre en œuvre des procédures et des techniques limitant les risques d'accident avec exposition au sang ou à tout produit biologique d'origine humaine dans les secteurs où sont pratiqués des actes/gestes à risque élevé (bloc opératoire, odontologie, laboratoire...).
R26	La conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang doit être formalisée, actualisée et accessible à tous les intervenants dans les lieux de soins.

2.6. Gestion des excréta

R27	Porter des équipements de protection individuelle de manière adaptée (port de gants de soins, protection de la tenue) et respecter l'hygiène des mains lors de la gestion des excréta (urines, selles, vomissures).
R28	Éviter les procédures manuelles de vidange et d'entretien des contenants et proscrire leur rinçage (ni douche, ni douchette) en raison du risque d'aérosolisation.

2.7. Gestion de l'environnement

R29	Manipuler avec des équipements de protection individuelle adaptés tout matériel (dispositif médical, linge, déchet, ...) visiblement souillé ou potentiellement contaminé par du sang ou tout autre produit biologique d'origine humaine.
R30	Matériel ou dispositif médical réutilisable : <ul style="list-style-type: none"> - avant utilisation, vérifier que le matériel a subi une procédure d'entretien appropriée au niveau requis (non critique, semi-critique, critique), - après utilisation, nettoyer et/ou désinfecter le matériel avec une procédure appropriée.
R31	Procéder au nettoyage et/ou à la désinfection de l'environnement proche du patient (table de chevet, adaptable, lit, ...), des surfaces fréquemment utilisées (poignées de porte, sanitaires, ...) ainsi que des locaux (sols, surfaces) selon des procédures et fréquences adaptées.
R32	Linge sale et déchets : évacuer au plus près du soin dans un sac fermé et selon la filière adaptée.

3. Références

Actualisation des précautions standard, SF2H juin 2017

Surveiller et Prévenir les Infections Associées aux Soins, SF2H septembre 2010

Circulaire DGS/DH/DRT/DSS n° 98-228 du 9 avril 1998 relative aux recommandations de mise en œuvre d'un traitement anti-rétroviral après exposition au risque de transmission du VIH.